

L'autorité de protection des données de Corée du Sud (PIPC) publie des lignes directrices pour les entreprises étrangères

24 juillet 2024

Afin d'aider les entreprises étrangères souhaitant développer une activité en Corée du sud, la PIPC publie des lignes directrices pédagogiques pour les aider à se conformer à la loi sud-coréenne de protection des données personnelles.

L'autorité de protection des données de Corée du Sud (*The Personal Information Protection Commission* - PIPC) a récemment publié [des lignes directrices](#) pour aider les entreprises étrangères à se conformer à la loi sud-coréenne de protection des données personnelles.

Dès qu'une entreprise étrangère traite des données de citoyens sud-coréens ou réalise des traitements de données personnelles sur le territoire sud-coréen, elle est soumise à la législation coréenne.

Les lignes directrices détaillent les principales dispositions réglementaires ainsi que certaines décisions prises par la PIPC ou par les juridictions locales, afin d'éclairer les entreprises sur la législation applicable. Elles clarifient aussi les évolutions récentes de la législation sud-coréenne et de la jurisprudence en la matière.

L'objectif est d'encourager les entreprises étrangères à adopter des pratiques robustes en matière de protection des données afin de protéger les citoyens coréens. Les lignes directrices contiennent plusieurs scénarios pédagogiques, tirés des consultations réalisées auprès d'experts et d'entreprises étrangères déjà implémentées en Corée du Sud.

Documents de référence

- [La PIPC publie des lignes directrices pour les entreprises étrangères - Communiqué de la PIPC \(en anglais\)](#)
- [La PIPC publie des lignes directrices pour les entreprises étrangères - Communiqué de la PIPC \(en coréen\)](#)

Pour approfondir

- [L'autorité de protection des données de Corée du Sud \(PIPC\) et la CNIL signent une déclaration de coopération](#)

